

**Révision du Plan Local d'Urbanisme**  
**Commune de Tourville-La-Rivière**  
**Département de Seine Maritime**

**Pièce 2 : Projet d'aménagement et de développement durable**



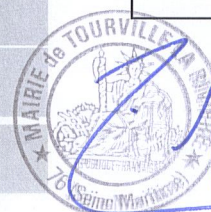
<b>POS mis en révision le :</b>	<b>25 juin 2001</b>
<b>PLU arrêté le :</b>	<b>3 août 2006</b>
<b>PLU approuvé le :</b>	<b>20 novembre 2006</b>
<b>Révision simplifiée approuvée le :</b>	<b>8 juin 2009</b>
<b>Modification approuvée le :</b>	<b>8 juin 2009</b>
<b>Modification simplifiée approuvée le :</b>	<b>30 mars 2010</b>
<b>Révision simplifiée approuvée le :</b>	<b>7 Juin 2010</b>
<b>Révision du PLU prescrite le :</b>	<b>26 mars 2012</b>
<b>Révision du PLU arrêtée le :</b>	<b>24 juin 2014</b>
<b>Révision du PLU approuvée le :</b>	<b>19 décembre 2014</b>

Vu pour être annexé  
à la délibération  
en date du :

*19 décembre 2014*

**Le Maire,**

**Noël LEVILLAIN**





**Article L123-1-3 du code de l'urbanisme**

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

**TROIS ORIENTATIONS GENERALES DEFINIES POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

- AFFIRMER UNE IDENTITE FORTE , CONSTRuite AUTOUR DE SES POLES URBAINS
- VALORISER ET PERENNISER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE, SUR LE PLAN PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL
- AMELIORER LES MOBILITES URBAINES



## I - AFFIRMER UNE IDENTITE DE VILLE FORTE, CONSTRUITE AUTOUR DE SES POLES URBAINS

### A. Affirmer l'identité du centre bourg :

- Poursuivre le **désenclavement du centre-ville** en tissant des liens avec les quartiers.
- Désenclaver et améliorer la lisibilité et l'accessibilité au centre-ville depuis la zone commerciale
- Aménager un **parc urbain d'entrée de ville** entre la route départementale 7 et le centre bourg
- **Créer un secteur de services destinés au bien être sur le secteur de la Garenne** afin d'épaissir le centre bourg en direction de la zone commerciale

### - Repenser les espaces publics centraux au travers de :

- o La réorganisation de la place de la commune (intégration d'espaces de stationnement et valorisation d'un parvis commun à la salle des fêtes, à la mairie, aux services municipaux et à la future bibliothèque)
- o La restructuration du parvis des commerces (espace public permettant l'accueil d'un marché), intégrant du stationnement en bande le long de la voie.
- o L'aménagement d'un jardin terrasse : espace d'interface entre la place de la commune et les quartiers hauts de Tourville, sur lequel s'ouvre la bibliothèque, et en lien avec la sente piétonne.

### B. Améliorer l'image et l'accessibilité de la zone commerciale du Clos aux Antes et l'intégrer dans une démarche qualitative et environnementale

Une charte paysagère et environnementale sera élaborée en partenariat avec les enseignes afin de maîtriser les qualités paysagères, architecturales et le fonctionnement de la zone commerciale.

### C. Engager la mutation de la zone d'activités du Bois Bocquet en zone d'habitat en accord avec les capacités de desserte et la vocation naturelle des espaces environnants

Il sera visé une **gestion économe de l'espace dans le cadre de l'urbanisation du Bois Bocquet** : la mixité de l'habitat sera favorisée (habitat collectif/maisons de villes/logements individuels sur de petites parcelles). Cette mixité permettra de ne consommer que 3 à 4 hectares d'espaces cessibles pour une centaine de logements. Cet espace est actuellement occupé par des activités artisanales. Ce projet ne consommera pas d'espace agricole.

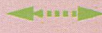




### D. Développer l'activité touristique et de loisirs

Il s'agit de conforter la base de loisirs de Bédanne par la création d'un pôle touristique le long de la route départementale 7.




## I -AFFIRMER UNE IDENTITE FORTE, CONSTRUITE AUTOUR DE SES POLES URBAINS

### A. Affirmer l'identité du centre bourg


-  Poursuivre le désenclavement du centre-ville en tissant des liens avec les quartiers
-  Désenclaver et améliorer la lisibilité et l'accessibilité au centre-ville depuis la zone commerciale
-  Aménager un parc urbain d'entrée de ville
-  Créer un secteur de service destiné au bien être sur le secteur de la Garenne
-  Repenser les espaces publics centraux



### B. Améliorer l'image et l'accessibilité de la zone commerciale du clos aux Antes et l'intégrer dans une démarche qualitative et environnementale



-  Création d'une charte paysagère et environnementale en partenariat avec les enseignes

### C. Engager la mutation de la zone d'activités du Bois Bosquet en zone d'habitat en accord avec les capacités de desserte et la vocation naturelle des espaces environnants

-  Viser une gestion économe de l'espace dans le cadre de l'urbanisation du Bois Bocquet : Urbaniser 4 hectares de surface cessible à vocation de logements sur 10 ans contre 8 hectares sur la période précédente

Favoriser la mixité de l'habitat : habitat collectif/maisons de villes / logements individuel

### D. Développer l'activité touristique et de loisirs

-  Conforter la base de loisirs de Bédanne par la création d'un pôle touristique le long de la Route Départementale 7
- 



## II - VALORISER ET PERENNISER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE, SUR LE PLAN PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

### A. Préserver les continuités écologiques support de cadre de vie et de biodiversité

- Protéger la Seine et les îles : veiller à conserver la fonction hydraulique du bras de Seine qui permet le maintien de l'île Sainte Catherine (Site Natura 2000 faisant l'objet d'un plan de Gestion avec le Conservatoire des Sites de Haute Normandie)
- Préserver les prairies calcicoles où se développent notamment des orchidées mais aussi les coteaux boisés faisant l'objet de Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques,
- Protéger les abords des voies ferrées, sites non répertoriés par les inventaires nationaux mais à la biodiversité importante
- Créer des jardins familiaux dans le futur parc d'entrée de ville

### B. Favoriser les déplacements piétons et deux roues à l'échelle de la ville

Il s'agira de réaliser une boucle de promenade reliant les zones urbanisées de la commune (Bédanne, Port Oissel, Le Hamel, le centre bourg et le quartier rue Gabriel Péri).

### C. Conserver et valoriser les points de vue

- Conserver les vues sur l'île Sainte Catherine depuis la rue du Beau Site ou le Bois Bocquet
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain localisé dans le centre bourg mais également dans les hameaux de Bédanne, du Hamel et de Port Oissel.
- Créer un sentier de découverte des points de vue sur le patrimoine

### D. Préserver les ambiances urbaines apaisées des hameaux et extensions urbaines en limitant leur développement sur les coteaux.

### E. Maitriser la qualité de l'urbanisation future notamment dans le secteur du Bois Bocquet par l'instauration de prescriptions architecturales et paysagères.

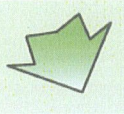
### F. Favoriser les économies d'énergie

- **Dans les opérations futures** : l'étude énergétique menée sur le secteur du Bois Bocquet révèle une possibilité de mise en place de chaudières à granulés bois avec



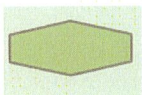
un appoint électrique pour l'eau chaude sanitaire couplée à des panneaux solaires thermiques (meilleur compromis entre les couts et l'impact sur l'environnement)

- **Dans les logements existants** (informer la population des techniques permettant les économies d'énergies dans le cadre de l'agenda 21)
- **Dans les équipements communaux** : la commune s'est engagée à réaliser un bilan énergétique de chacun de ses équipements communaux en vue de viser une réduction de 20% des consommations énergétiques d'ici 2020 (Action visée dans l'agenda 21 communal)



**G. Développer les pratiques de sports et de loisirs sur les secteurs situés à proximité de la base de loisirs de Bédanne-Tourville en accord avec leur vocation affirmée d'espace naturel**

**H. Prendre en compte dans les projets les problématiques liées aux risques d'inondation et à la gestion des eaux pluviales** (favoriser la récupération des eaux de pluie et l'hydraulique douce dans les nouveaux projets d'urbanisation)







**I. Envisager une reconversion très respectueuse de l'environnement et du cadre de vie pour le secteur de la Fosse Marmitaine**

**J. Limiter les nuisances sonores, les poussières et la pollution lumineuse par une meilleure sensibilisation des partenaires**




## II - VALORISER ET PERENNISER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE, SUR LE PLAN PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL



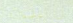
### A. Préserver les continuités biologiques support de cadre de vie et de biodiversité

-  - Protéger la Seine et les îles : veiller à conserver la fonction hydraulique du bras de Seine qui permet le maintien de l'île Sainte Catherine
-  - Préserver les prairies calcicoles et les coteaux boisés
-  - Protéger les abords des voies ferrées
-  - Créer des jardins familiaux dans le futur parc d'entrée de ville

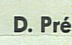
### B. Favoriser les déplacements piétons et deux roues à l'échelle de la ville

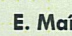
-  - réaliser une boucle de promenade reliant les zones urbanisées

### C. Conserver et valoriser les points de vue

-  - Conserver les vues sur l'île Catherine
-  - Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain
-  - Créer un sentier de découverte des points de vue sur le patrimoine

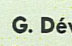


 **D. Préserver les ambiances urbaines apaisées des hameaux** et extensions urbaines en limitant leur développement sur les coteaux

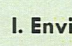
 **E. Maîtriser la qualité de l'urbanisation future**

**F : Favoriser les économies d'énergie**

- dans les opérations futures
- dans les logements existants (informer la population)
- dans les équipements communaux : réduction de 20% des consommations énergétiques d'ici 2020

 **G. Développer les pratiques de sports et de loisirs** sur les secteurs situés à proximité de la base de loisirs de Bédanne-Tourville en accord avec leur vocation affirmée d'espace naturel.

**H. Prendre en compte dans les projets les problématiques liées aux risques d'inondation et à la gestion des eaux pluviales** (favoriser la récupération des eaux de pluie et l'hydraulique douce)

 **I. Envisager une reconversion très respectueuse de l'environnement et du cadre de vie pour le secteur de la fosse marmitaine**

**J. Limiter les nuisances sonores, les poussières et la pollution lumineuse** par une meilleure sensibilisation des partenaires

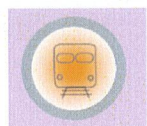


### III - AMELIORER LES MOBILITES URBAINES



#### A. Tisser des liens entre les différentes entités urbaines constituées du centre-ville, de la zone commerciale et du hameau de Bédanne

- Créer des liens doux entre les quartiers



#### B. Renforcer la desserte en transports en commun par :

- Le déplacement de la halte ferroviaire entre le centre bourg et la zone du Clos aux Antes
- La création d'une ligne de transport en commun entre le centre bourg et le futur quartier en développement du Bois Bocquet



#### C. Améliorer et maîtriser à l'échelle de la ville les conditions de desserte et de stationnement des véhicules poids lourds des deux pôles d'activités (à l'intérieur du Clos aux Antes et de la zone industrielle Gabriel Peri)

#### D. Sécuriser les déplacements

- Rue Casanova : un partage de la voirie en faveur du piéton sera aménagé entre le futur quartier du Bois Bocquet et le centre bourg
- Sécuriser les traversées de la RD7 pour les piétons entre la zone du Clos aux Antes, la future halte routière et le centre bourg
- Créer une ambiance urbaine dans le quartier du Boulevard Gabriel Péri par l'aménagement d'une contre allée permettant de désenclaver les habitations localisées le long de la RD7

#### E. Développer les télécommunications numériques

- La fibre optique dessert d'ores et déjà les zones d'activités. A partir de 2015, la fibre optique devrait être déployée pour desservir les logements de Tourville-La-Rivière.



### III- AMELIORER LES MOBILITES URBAINES

#### A. Tisser des liens entre les différentes entités urbaines (centre-ville, zone commerciale et hameau de Bédanne)

- Créer des liens doux entre les quartiers

#### B. Renforcer la desserte en transports en commun par :

- le déplacement de la halte ferroviaire localisée entre le centre bourg et la zone du Clos aux Antes
- la création d'une ligne de transport en commun entre le Bois Bocquet et le centre bourg

#### C. Améliorer et maîtriser les conditions de circulation et de stationnement des véhicules poids lourds des deux pôles d'activités (Clos aux Antes et Gabriel Peri).



#### D. Sécuriser les déplacements

- Rue Casanova : partage de la voirie en faveur des piétons,
- Sécuriser les traversées de la RD7 par les piétons
- Créer une ambiance urbaine dans le quartier du boulevard Gabriel Péri (Aménager une contre-allée permettant de désenclaver les habitations de la RD 7 et de renforcer la sécurité routière)

#### E. Développer les télécommunications numérique :

- desserte existante des zones d'activités par la fibre optique
- arrivée à partir de 2015 de la fibre optique dans tous les logements



## I - AFFIRMER UNE IDENTITE FORTE, CONSTRUITE AUTOUR DE SES POLES URBAINS

### A. Affirmer l'identité du centre bourg

- Poursuivre le désenclavement du centre-ville en tissant des liens avec les quartiers
- Désenclaver et améliorer la lisibilité et l'accessibilité au centre-ville depuis la zone commerciale
- Aménager un parc urbain d'entrée de ville
- Créer un secteur de service destiné au bien être sur le secteur de la Garenne
- Repenser les espaces publics centraux



### B. Améliorer l'image et l'accessibilité de la zone commerciale du clos aux Antes et l'intégrer dans une démarche qualitative et environnementale

- Création d'une charte paysagère et environnementale en partenariat avec les enseignes

### C. Engager la mutation de la zone d'activités du Bois Bocquet en zone d'habitat en accord avec les capacités de desserte et la vocation naturelle des espaces environnants

- Viser une gestion économe de l'espace dans le cadre de l'urbanisation du Bois Bocquet : Urbaniser 4 hectares de surface cession à vocation de logements sur 10 ans contre 8 hectares sur la période précédente

Favoriser la mixité de l'habitat : habitat collectif/maisons de villes / logements individuel



Orientation d'aménagement du secteur du Bois Bocquet

### D. Développer l'activité touristique et de loisirs

- Conforter la base de loisirs de Bédanne par la création d'un pôle touristique le long de la Route Départementale 7

## II - VALORISER ET PERENNISER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE, SUR LE PLAN PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

### A. Préserver les continuités biologiques support de cadre de vie et de biodiversité

- Protéger la Seine et les îles : veiller à conserver la fonction hydraulique du bras de Seine qui permet le maintien de l'île Sainte Catherine
- Préserver les prairies calcicoles et les coteaux boisés
- Protéger les abords des voies ferrées
- Créer des jardins familiaux dans le futur parc d'entrée de ville

### B. Favoriser les déplacements piétons et deux roues à l'échelle de la ville

- réaliser une boucle de promenade reliant les zones urbanisées

### C. Conserver et valoriser les points de vue

- Conserver les vues sur l'île Catherine
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain
- Créer un sentier de découverte des points de vue sur le patrimoine

### D. Préserver les ambiances urbaines apaisées des hameaux et extensions urbaines en limitant leur développement sur les coteaux

### E. Maîtriser la qualité de l'urbanisation future

### F. Favoriser les économies d'énergie

- dans les opérations futures
- dans les logements existants (informer la population)
- dans les équipements communaux : réduction de 20% des consommations énergétiques d'ici 2020

### G. Développer les pratiques de sports et de loisirs sur les secteurs situés à proximité de la base de loisirs de Bédanne-Tourville en accord avec leur vocation affirmée d'espace naturel.

### H. Prendre en compte dans les projets les problématiques liées aux risques d'inondation et à la gestion des eaux pluviales (favoriser la récupération des eaux de pluie et l'hydraulique douce)

### I. Envisager une reconversion très respectueuse de l'environnement et du cadre de vie pour le secteur de la fosse marmitaine

### J. Limiter les nuisances sonores, les poussières et la pollution lumineuse par une meilleure sensibilisation des partenaires



## III - AMELIORER LES MOBILITES URBAINES

### A. Tisser des liens entre les différentes entités urbaines (centre-ville, zone commerciale et hameau de Bédanne)

- Créer des liens doux entre les quartiers

### B. Renforcer la desserte en transports en commun par :

- le déplacement de la halte ferroviaire localisée entre le centre bourg et la zone du Clos aux Antes
- la création d'une ligne de transport en commun entre le Bois Bocquet et le centre bourg

### C. Améliorer et maîtriser les conditions de circulation et de stationnement des véhicules poids lourds des deux pôles d'activités (Clos aux Antes et Gabriel Péri).

### D. Sécuriser les déplacements

- Rue Casanova : partage de la voirie en faveur des piétons,
- Sécuriser les traversées de la RD7 pour les piétons entre la zone du Clos aux Antes et le centre bourg (réalisation d'un ouvrage)
- Créer une ambiance urbaine dans le quartier du boulevard Gabriel Péri (Aménager une contre-allée permettant de désenclaver les habitations de la RD 7 et de renforcer la sécurité routière)

### E. Développer les télécommunications numériques :

- desserte existante des zones d'activités par la fibre optique
- arrivée à partir de 2015 de la fibre optique dans tous les logements